

Le seuil façonnable d'acceptabilité culturelle du risque

Marcel Calvez

► **To cite this version:**

Marcel Calvez. Le seuil façonnable d'acceptabilité culturelle du risque. Journées annuelles du comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, Nov 2007, Paris, France. pp.350-362. halshs-00484114

HAL Id: halshs-00484114

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00484114>

Submitted on 17 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE SEUIL FAÇONNABLE D'ACCEPTABILITE CULTURELLE DU RISQUE

Marcel Calvez
Professeur de sociologie
UFR Sciences sociales
Université Rennes 2
CS 24307
F-35043 Rennes cedex
marcel.calvez@univ-rennes2.fr

Y a-t-il des seuils d'acceptabilité culturelle du risque, c'est-à-dire des seuils en deçà desquels des risques seraient jugés acceptables, un niveau d'exposition aux risques considéré comme admissible ? Ces seuils sont-ils façonnables, c'est-à-dire peut-on agir sur eux en vue de favoriser une plus grande ou moins grande acceptabilité des risques ? Qu'est-ce qu'une telle action engage et à quel niveau de la vie collective ?

Pour aborder ces questions, il convient de souligner avec force que le risque est tout d'abord une façon d'ordonner l'incertitude et d'appréhender le futur sur un mode probabiliste. C'est aussi une façon de se représenter des événements ou des situations à venir de telle sorte qu'ils puissent être décidables ou gouvernables. Il convient également de se donner une définition opératoire de la culture. Je considérerai la culture, non pas dans ses réalités matérielles ou symboliques, mais dans sa dimension de vision du monde, c'est-à-dire de croyances et de valeurs qui permettent d'organiser et de justifier les actions entreprises.

Les questions précédentes ouvrent alors sur les principes sociaux qui permettent de prendre en compte des incertitudes par des institutions sociales dont une caractéristique majeure est de mettre en ordre, d'organiser et de réduire des incertitudes. Elles renvoient aussi aux façons que nous avons d'appréhender les conséquences, positives ou négatives, des risques auxquels nous sommes exposés, à savoir qui en est responsable, comment leur répondre, quel type de solidarité faire prévaloir, quels dommages éventuels couvrir, etc.

Les questions relatives à l'acceptabilité ne peuvent pas obtenir de réponse unique, parce que le risque est une catégorie d'appréhension de réalités diverses qui n'a de sens qu'en fonction de ces réalités. En parlant de risques de troubles précoces chez l'enfant, de risques de transmission de maladies génétiques ou de risques de transmission du virus du sida, sans compter le risque boursier, on donne des acceptations différentes à la notion de risque.

Malgré ces précautions liminaires, je voudrais montrer, dans la suite des approches développées par Mary Douglas (1986, 1992), que l'acceptabilité des risques pose des questions relatives au lien social, c'est-à-dire à la fois à la solidarité et aux relations de l'individu au collectif dans des situations d'incertitude. Ces enjeux sont éminemment politiques. C'est ainsi au plan des choix en matière de mode de vie et de société que se pose la question de l'acceptabilité culturelle des risques.

Il n'y a pas de risques zéro

La question de l'acceptabilité des risques peut être abordée en creux à partir de l'argument selon lequel « *Il n'y a pas de risque zéro* ». Cet argument a été diffusé de façon récente dans l'espace public à l'occasion de catastrophes naturelles ou, mais de façon moindre, de questions de santé publique pour expliquer que, malgré les mesures prises, il existe des risques résiduels.

Un tel argument aurait sans doute eu du mal à être entendu dans les décennies précédentes. Il n'est que de considérer les réactions à ce qui a été qualifié comme « *l'affaire du sang contaminé* ». La généralisation de cet argument marque peut-être un changement culturel non pas dans le fait que les sociétés prendraient conscience de leur vulnérabilité, mais dans le fait que l'incertitude et le risque sont ouvertement conçus comme un trait central de notre condition sociale. Rappelons-nous Jean Paul Aron qui, il y a 20 ans, dans « *Mon sida* » (1988) évoquait l'utopie d'une asepsie généralisée dans laquelle, disait-il, nous vivions. Regardons aussi ce que Julia Kristeva (2003) disait récemment à propos du handicap, l'envisageant comme un devenir possible pour tout un chacun, en rupture avec François Bloch-Lainé qui l'envisageait dans son rapport de 1967 comme un malheur advenu à certains.

Dire qu'il n'y a pas de risque zéro revient à poser directement la question du niveau de risques ou, pour le dire autrement, des marges d'incertitudes qu'une société peut accepter et des conséquences que cela comporte pour son organisation collective. Cela pose également la question des domaines dans lesquels des risques sont acceptables et jusqu'à quel niveau, des domaines dans lesquels ils ne sont pas acceptables. Enfin, cela renvoie à la question de savoir quels types d'acteurs peuvent être exposés à des risques et comment cette conscience de risques acceptables peut s'exprimer et se traduire en dispositifs institutionnels, par exemple en matière de protection ou d'assurance.

Comme le risque est, par définition, une probabilité définie à l'échelle d'une population, la question des seuils acceptables s'appréhende à un niveau collectif au travers du niveau de dommages éventuels socialement tolérables. Comme certains risques réalisés ont, le plus souvent des conséquences pour des individus ou des groupes plus particulièrement exposés, les questions relatives à l'acceptabilité concernent également la protection des victimes éventuelles, la prise en compte des dommages et, par là, les principes à partir desquels peuvent s'organiser les relations des individus au collectif.

C'est dire que le thème de l'acceptabilité pose des questions sociologiques, celles qu'un sociologue comme Durkheim abordait en termes de solidarité (1893). Il pose également des questions relatives au type de protection et de garanties que les institutions collectives apportent aux individus face à des incertitudes ou des dangers (Ewald, 1986 ; Merrien *et al.*, 2005). Il ouvre aussi sur des questions relatives aux enjeux de pouvoir, pouvoir de décider pour soi ou pour autrui en situation d'incertitude, domination qui s'exerce par les attributions sociales des risques (Douglas, 1990).

La question des seuils d'acceptabilité des risques doit être déclinée de façon différente selon l'objet ou le domaine auquel elle s'applique. On n'aborde évidemment pas de la même façon des risques d'inondation et des risques de santé, ne serait-ce que parce que les risques avérés ou les conséquences indésirables ne sont pas de même ordre et n'ont pas la même valeur. Cet important préalable posé, on peut toutefois considérer que des mécanismes comparables sont en œuvre quant aux processus d'attribution des risques, à leurs niveaux d'acceptabilité, etc.

Les approches de type sociologique montrent que les réponses à ces questions dépendent du type de relations et d'institutions qui caractérisent une société (Douglas, 1986 ; Lupton, 1999a-b ; Peretti-Watel, 2000). Le risque ne peut donc pas être appréhendé en premier lieu en termes de perception ou de connaissance individuelle, mais comme une réalité collective qui dépend du mode de vie et de relations que les individus construisent entre eux.

Pour développer ce point de vue, je vais aborder successivement deux niveaux d'approche. D'une part, en m'appuyant sur la littérature relative au traitement des incertitudes dans des groupes sociaux ou des communautés, j'insisterai sur les processus de sélection de risques et sur les variabilité des réponses, ce qui permet de relier la question de l'acceptabilité de risques à celle des préférences pour un mode vie ou d'organisation collective. D'autre part, j'introduirai cet aspect récent qui consiste dans le fait que le risque est devenu une catégorie du gouvernement public, ce qui se traduit en particulier par le fait que nous nous traitons le thème de l'acceptabilité des risques dans le cadre de ces journées d'études du CCNE. Cela conduira à poser la question de l'articulation ou de la combinaison entre ces acceptations publiques des risques et celles qui sont portées par des groupes d'appartenance ou d'affiliation des individus ou par les institutions sociales en fonction desquelles ils orientent et justifient leurs actions.

Des perceptions contextualisées des risques

Les chercheurs en sciences sociales qui travaillent sur les représentations des risques par les « profanes », c'est-à-dire dans le vie ordinaire, montrent que ces représentations sont variables, qu'elles sont très largement contextualisées et localisées et qu'elles dépendent de l'affiliation à des groupes et des modes de participation sociale (Douglas, 1992 ; Tulloch & Lupton, 2005 ; Wynne, 1992, 1996 ; Zonabend, 1989).

Cette contextualisation peut être illustrée par une enquête britannique sur la consommation de la viande de boeuf au moment de la crise de la vache folle (Caplan, 2000 ; discuté par Tulloch & Lupton, 2005). Avec une telle étude, on se trouve au cœur de la question des risques perçus et de leur impact sur les conduites de consommation. L'enquête a porté sur des personnes résidant dans le Sud-est de Londres, en zone très urbanisée, et au Pays de Galles, dans une zone rurale suite à la mise en évidence de la contamination de bovins par l'ESB. Parmi les Londoniens, certains renoncent à consommer de la viande bovine alors que d'autres réorientent leur consommation vers de la viande certifiée et que d'autres encore remettent en cause les informations des médias et continuent leur consommation, souvent avec fatalisme. Dans ces variations, ce que l'on observe c'est que les conduites adoptées sont associées à des variables socioculturelles (position sociale occupée, niveau d'éducation, revenus) qui orientent vers certaines réponses plutôt que d'autres face à une incertitude largement médiatisée. Ce résultat, s'il est classique, montre que les réponses aux risques sont socialement très différenciées.

Ce qui est également intéressant dans cette enquête, c'est la comparaison entre les Londoniens et des Gallois ruraux. Dans un contexte de publicité faite aux risques associés à la viande bovine, ces derniers font confiance à leur boucher ou bien ils continuent leurs habitudes de consommation sans se préoccuper de ce que disaient les médias. Comme le notent les chercheurs, une différence majeure avec les Londoniens réside dans le fait qu'ils vivent dans une région d'élevage, qu'ils ont de fortes probabilités de connaître directement les éleveurs et qu'ils connaissent également les méthodes d'élevage bovin. Le discours public sur les risques n'ébranle pas la confiance qu'ils placent dans leurs voisins éleveurs ou

dans leur boucher. Ce n'est pas simplement une connaissance des personnes et des situations qui est en jeu dans la confiance attribuée. Ce sont aussi les interdépendances au sein du tissu social sur lesquelles repose cette confiance. Les perceptions de risques liés à la consommation de viande bovine ne peuvent pas s'y exprimer ou trouver des points d'ancrage, car l'introduction d'une incertitude ou de l'éventualité d'un danger remettrait en cause les attributions de confiance et les routines sur lesquelles reposent leurs relations aux autres.

Cet exemple permet ainsi de dire qu'il faut que pour que des perceptions de risques aient une expression sociale, elles doivent trouver un contexte favorable dans lequel, en particulier, il n'y a pas d'interdépendance sociale entre ceux qui s'estiment exposés à des risques et ceux qu'ils estiment les exposer aux risques (Wynne, 1996). La mise en avant de cette dimension collective n'enlève rien aux appréhensions privées ou intimes de risques ou d'incertitudes, mais dès lors qu'elles n'ont pas d'expression sociale, elles échappent aux approches du sociologue.

Des biais de sélection

Les sociologues s'accordent sur le fait que le risque est une catégorie ancrée dans des réseaux sociaux et que la connaissance qu'en ont les personnes dépend des filtres et des biais cognitifs que leur affiliation à ces réseaux génère. Les travaux menés sur des groupes restreints sont d'une grande utilité pour développer ce point de vue parce qu'ils permettent de caractériser des phénomènes qui se présentent de façon diffuse et souvent contradictoires lorsqu'on les appréhende à l'échelle de sociétés complexes. Un ensemble d'acquis de connaissances se dégage de ces différents travaux.

Un premier acquis concerne *le processus de sélection de risques*. Par définition, nous ne pouvons pas connaître toutes les incertitudes et tous les dangers auxquels nous sommes confrontés. Nous sélectionnons certains risques auxquels nous apportons des réponses et nous en ignorons d'autres. Comme tout processus de sélection, celui-ci est très largement culturel, ancré dans les modes de vie et dans les valeurs qui soutiennent un groupe. Ainsi, dans les premiers travaux que j'ai menés sur les perceptions des risques du sida autour de 1990, les préoccupations d'un groupe de jeunes femmes de 18 ans environ concernaient le risque de la mésalliance (un partenaire qui ne correspondait pas aux standards sociaux attendus) et le risque de grossesse. D'emblée, elles considéraient que les risques du sida ne les concernaient pas ; elles apportaient à cette conviction un ensemble de justifications qui prenaient appui sur les connaissances et les représentations publiques du sida, du risque, de sa diffusion, et sur la conviction que leur mode de vie les protégeait (Calvez, 2004). Dans ce type de situation, on voit des règles sociales en œuvre pour guider le type d'incertitudes que l'on doit craindre, les réponses que l'on peut leur apporter en fonction des connaissances reconnues et partagées au sein d'un groupe

Un second acquis concerne *le type de risques qui retiennent l'attention*. Plusieurs configurations existent ; j'en retiendrai deux majeures. Dans de nombreuses sociétés, pour devenir adultes les jeunes doivent passer par des rites initiatiques qui comportent une dimension d'incertitudes et de dangers, au point que certains jeunes peuvent mourir lors de l'initiation (Glowczewski, 1995). A un degré moins rituel, on peut trouver une séquence comparable dans des situations contemporaines de passage à l'âge adulte (Centlivres & Hainard, 1986). L'exposition aux risques est ainsi un moment nécessaire du déroulement de la trajectoire des individus (Bellaby, 1990). Le risque est alors accepté, y compris avec ses

issues négatives, parce qu'il est une composante nécessaire de la continuité de la société ou du groupe et une condition obligée pour l'acquisition d'un statut reconnu par ses membres.

Certains groupes sont attentifs à ce qui les différencie de l'extérieur. Ils vont donc être préoccupés par les incertitudes que recèlent ces contacts avec l'extérieur, d'où les craintes relatives à la contagion ou à l'impureté (Douglas, 1971). Ils n'ont de cesse que de clarifier les frontières avec l'extérieur et de les contrôler, à l'image de ces communautés Amish, des anabaptistes américains, qui autorisent leurs membres à utiliser le téléphone à condition que cela soit dans une pièce commune où les autres peuvent écouter ce qui se dit, ou qui permettent l'utilisation de frigidaires fonctionnant au gaz, car ils créent une dépendance moindre que l'électricité. Le risque qu'ils essaient de contrôler est celui de l'individualisation et de sa contagion, et donc d'un éventuel éclatement d'un groupe fondé sur des convictions religieuses (Randaxhe, 2002).

Les études menées sur les réponses à l'incertitude conduisent à dire qu'un groupe social sélectionne des risques en fonction des enjeux de continuité et de reproduction qu'il privilégie. Il délaisse d'autres incertitudes ou dangers qu'il ne relie pas à des enjeux de maintien ou de reproduction d'un ordre social établi.

Des biais de réponses

Un acquis complémentaire de connaissances est *l'existence de réponses typiques aux risques pris en compte*. Ces réponses dépendent des principes d'organisation qui caractérisent le groupe social (Douglas, 1992). Là où ces principes privilégient l'initiative individuelle, la prise de risques est valorisée pour autant qu'elle permet d'étendre les réseaux d'alliances, de richesse, de pouvoir. Là où le maintien d'une hiérarchie est privilégié, comme dans la bureaucratie, le conformisme s'oppose à la prise de risque ; celle-ci n'est acceptable que dans les limites définies par les statuts et les règles. Certains peuvent être appelés à prendre des risques, du fait de leur place dans le groupe, de leur âge ; selon des règles qui sont plus ou moins clairement définies. Là où l'identité d'un groupe est privilégiée, l'existence de risques aux frontières est vue comme une menace collective. La confrontation aux risques est alors largement condamnée. Ces réponses typiques participent à la réaffirmation des principes qui organisent les relations sociales. Elles conduisent à renforcer l'adhésion des individus à ces relations et la confiance qu'ils attribuent aux règles sociales pour leur assurer une protection.

Ces réponses peuvent toutefois générer des biais importants. Devant des situations nouvelles, les personnes utilisent des analogies pour les rapporter à des situations qu'elles connaissent. Elles cherchent à en contrôler les incertitudes selon les modèles de réponses dont elles ont l'habitude. Elles mobilisent alors les principes qui les guident dans leurs réponses aux risques déjà pris en compte. L'application de ces principes peut être efficace ; elle peut aussi aboutir à des situations problématiques. Ainsi la croyance qu'une pathologie ne peut pas advenir dans une société parce que ses membres se conforment à des règles morales ou religieuses pose des problèmes redoutables lorsque cette pathologie advient. Parce que la frontière est menacée, on persécute l'étranger ou celui qui se trouve dans une situation de faiblesse. De cela, l'histoire nous offre de trop nombreux exemples, y compris récents.

Que peut-on dire alors des seuils d'acceptabilité des risques ?

Vivre en société c'est se doter de règles qui permettent d'organiser les relations selon des modalités stables et prédictibles. La question de l'acceptabilité des risques se heurte à l'existence de ces réponses collectives aux situations d'incertitudes et au sentiment de protection que les institutions sociales assurent.

Certains risques, qui tiennent aux trajectoires biographiques des individus, sont de fait acceptés car ils participent au processus normal de reproduction du groupe, au passage d'un statut à un autre là où il y a une discontinuité des statuts sociaux, comme par exemple les risques liés au passage à l'âge adulte. A défaut de les contrôler, les réponses apportées tentent de valoriser ces situations d'incertitude en leur donnant un sens culturel. Des incertitudes liées à l'environnement (matériel, productif, économique, politique, culturel), peuvent être acceptées si les réponses qui leur sont apportées participent à la maîtrise matérielle, cognitive ou symbolique de cet environnement. Reste la question de savoir qui peut prendre des risques, les bénéfiques que la personne ou le groupe en retire, ce qui renvoie à la nature même de la solidarité à l'intérieur d'un groupe.

Lorsque les règles collectives n'assurent pas la protection des individus, il importe de trouver des explications plausibles aux malheurs advenus. D'une certaine façon, l'acceptabilité des risques, c'est alors la capacité culturelle des groupes à établir ces explications a posteriori comme cadre partagé d'interprétation des situations d'incertitude. Cela peut passer par l'invocation de la fatalité, la référence à une colère divine ou bien par le fait de blâmer la victime, de poursuivre ou de persécuter certains individus ou groupes, c'est-à-dire par les procédés culturels qui permettent de réduire l'incertitude à des réalités tangibles pour le groupe et qui réaffirment l'adhésion aux règles collectives.

Le risque comme catégorie de gouvernement

Le risque est devenu une catégorie politique du gouvernement des humains et des choses (Ewald, 1986). D'aucuns y voient une radicalisation ou une phase nouvelle de modernisation de nos sociétés contemporaines au point de qualifier celles-ci de « *sociétés du risque* » (Beck, 1986). Ce n'est pas le lieu ici de faire une généalogie, ni une analyse de ces transformations, qui donnent lieu à des débats importants. Mais il est un point sur lequel on s'accorde, c'est que le risque est devenu une dimension centrale des politiques publiques. En anticipant les conséquences éventuelles des choix opérés, ces politiques constituent les risques en objet de gouvernement. Parce qu'elles reposent sur des anticipations, leur mise en œuvre comporte également une part d'incertitude ou de risque.

C'est tout d'abord cela que l'argument qu'« *il n'y a pas de risque zéro* », exprime au plan des décideurs politiques. En étant diffusé dans l'espace public, il permet de diffuser qu'une protection totale est impossible face aux aléas naturels ou aux à des risques sanitaires et qu'il reste une marge d'incertitude susceptible d'avoir des conséquences pour l'environnement ou les humains. Il diffuse l'idée d'une vulnérabilité des sociétés, ce qui remet en cause les règles et les routines avec lesquelles nous traitons ordinairement des incertitudes et la confiance que nous leur attribuons. Il promet un portefeuille des risques qui n'est pas d'emblée concordant avec celui qui procède de l'affiliation à des groupes sociaux, évoquée précédemment.

C'est dans cette remise en cause et cette tension entre différents portefeuilles des risques que se pose la question des seuils d'acceptabilité. Elle se décline de façon différente selon que l'on se place du côté des politiques ou des sujets des politiques ou bien, à d'autres

niveaux, du côté des experts ou des profanes acceptabilité des risques Pour discuter ces situations, je prendrai deux situations, l'une relative à la prévention du sida, l'autre relative à des signalements de clusters de cancers que j'étudie actuellement.

Les politiques de prévention du sida ont très largement diffusé l'idée qu'il y avait des risques de transmission du VIH lors de relations sexuelles. Elles ont en conséquence cherché à faire en sorte que les destinataires de la prévention prennent en compte ces risques dans leurs relations et s'en prémunissent. Comme elles raisonnent à partir de modèles informatifs et éducatifs, elles se sont préoccupées de la façon dont l'individu, au sens générique, recevait ce message et adaptait ses conduites au risque du sida. Elles laissent très largement de côté le processus par lequel cet individu prend en compte les risques du sida (Douglas & Calvez, 1990). Cet individu vit dans un environnement social ; il a une culture, une histoire, des relations qui constituent autant de ressources à partir desquelles il interprète les messages qui lui sont transmis. Le message de prévention peut remettre en cause les cadres de pensée à partir desquels il appréhende les risques liés aux conduites sexuelles, comme il peut les conforter par des procédures culturelles d'attribution des risques à d'autres groupes (par exemple les homosexuels ou les toxicomanes) ou d'association à des situations spécifiques (par exemple des relations sexuelles occasionnelles avec un ou une inconnu(e)). Ainsi, dans une situation d'incertitude, l'individu peut avoir recours à des procédures qui lui permettent de se créer à nouveau un univers de certitudes ou de réassurer ses modes d'appréhension des risques. Pour autant, cela ne veut pas dire que les deux définitions des risques, celles de la politique de prévention et celle qui est interprétée par le sujet de la prévention, se correspondent. A l'inverse, la publicité donnée aux risques peut ébranler les fragiles certitudes dont l'individu se dote et favoriser des peurs de contagion du virus, de demandes d'exclusion des malades (Calvez, 2000). La définition publique des risques est ainsi interprétée et contextualisée en fonction des ressources dont disposent les individus. Parler de seuil d'acceptabilité des risques suppose dans ce cas de raisonner sur deux plans conjoints : celui d'une société et du niveau de risque qu'elle peut accepter, celui des interprétations localisées qui en sont faites par les destinataires.

Le deuxième exemple pose autrement la question de l'acceptabilité des risques. Soit un quartier urbain dans lequel des antennes de radio-téléphone sont installées sur le toit du groupe scolaire. Leur présence passe inaperçue pendant quelques années. Durant ces années, quelques enfants alentour développent des pathologies cancéreuses. Certains parents d'élèves établissent une relation entre ces antennes et les cancers. Ce sont essentiellement des mères d'élèves qui développent une mobilisation locale, font connaître le cas dans les médias, sollicitent des responsables politiques. Elles obtiennent la mise en place d'une expertise épidémiologique qui conclut à un aléa statistique. Entre temps, les opérateurs de téléphone ont démonté les antennes. Lorsque l'expertise est rendue publique, sa méthodologie et ses conclusions sont très vivement critiquées par ces mères. Les experts disent qu'en référence à un bruit de fond de risques auxquels sont exposés les enfants, il n'y a pas de risques spécifiquement attribuables aux ondes électromagnétiques émises par les antennes ; un aléa statistique est donc envisagé. Les parents eux sont convaincus de la relation de causalité entre les ondes et les cancers. L'opinion des experts n'est pas audible par les parents, comme à l'inverse l'opinion des parents n'est pas audible par les experts. Cet exemple permet de poser les dilemmes de l'acceptabilité des risques. Les parents ne peuvent pas envisager un niveau acceptable de risques pour leurs enfants, et ils ne peuvent pas entendre, ni comprendre ce que la notion d'aléa statistique invoquée par les experts signifie, parce qu'ils se placent dans le registre de leur expérience individuelle et collective des maladies de ces enfants, à laquelle les experts n'ont pas accès. Lors des

recherches que j'ai effectuées sur cette situation, je me suis demandé ce qui constituait la force de cette revendication. Il me semble qu'elle procède de son ancrage dans un lien de filiation mère-enfant, mis en cause tant par le danger perçu des antennes que par les experts qui mettent en avant l'existence de risques non spécifiquement imputables. Ces mères de familles se trouvent dans des situations dans lesquelles le risque qu'elles perçoivent pour leur enfant crée une communauté de destin qui se renforce dans l'adversité aux experts. Le déroulement de la mobilisation, les relations avec les experts et les opérateurs créent des configurations telles que l'idée-même de risques auxquels leurs enfants sont exposés dans la vie ordinaire leur devient inacceptable, au point que certaines modifient leurs façons de vivre dans l'objectif de protéger leurs enfants.

La confrontation de deux niveaux d'appréhension des risques

Ces deux exemples mettent en jeu des confrontations typiques entre experts et profanes dans un contexte où les risques deviennent, selon diverses formes, une catégorie de gouvernement. Les uns et les autres prennent en compte des risques en compte selon les connaissances dont ils disposent et selon les conceptions de la vie sociale qu'ils mobilisent. Les profanes s'appuient sur un savoir concret et contextualisé ; ils mobilisent leur attachement à leur mode de vie pour estimer les incertitudes auxquelles ils sont confrontés, en juger de l'acceptabilité et élaborer des réponses appropriées. Les experts appréhendent les risques en fonction de catégories abstraites et selon les règles d'énonciation qui gouvernent le collectif de pensée dans lequel ils travaillent. Ils ne produisent généralement pas de certitudes relatives à des relations de causalité, mais le plus souvent des scénarios plausibles à partir desquels ils envisagent des niveaux d'acceptabilité collective des risques.

Les deux approches des risques sont ainsi structurellement marquées par des conflits de perspectives parce que, par delà de la notion de risque qu'elles partagent, elles ne partent pas des mêmes prémisses, ne font pas référence aux mêmes réalités. Comme l'expérience qu'invoque le regard profane sur le risque est singulière et spécifique, une possibilité d'articulation ou de moyen terme entre les deux approches pose problème.

Lorsque les experts et les profanes opposent la validité de leurs expériences respectives, on se trouve dans une impasse pour aborder la question des seuils d'acceptabilité des risques. Ainsi, dans le second exemple de signalement d'un agrégat de cancers, les profanes érigent une perception de risque en réalité tangible et l'associent à une cause particulière, les antennes. Le discours expert sur les risques acceptables par la population ne peut pas avoir de prise sur cette conviction d'un danger, à plus forte raison quand il est pensé comme menaçant des populations vulnérables comme les enfants. Les procédures de communication publique ne font qu'accroître ce désajustement et renforcent un groupe dans son adversité à l'égard des experts.

L'autre exemple, celui la prévention, permet de poser la question des seuils d'acceptabilité des risques de façon plus ouverte. L'enjeu en matière de prévention porte sur l'appropriation par les profanes des risques tels qu'ils sont définis par les experts et les pouvoirs publics. Il concerne donc la façon dont ces profanes inscrivent les risques dans leur mode de vie et dont ils les interprètent pour être en capacité de se déterminer à l'égard des marges d'incertitude auquel ils sont confrontés. On peut alors dire qu'un risque devient acceptable s'il est incorporé au contexte dans lequel l'individu agit et si ce dernier a le sentiment de pouvoir le maîtriser en fonction des ressources sociales et culturelles dont il dispose. Comme les contextes sont différenciés, un risque ne sera jamais totalement acceptable ; il peut conduire à des craintes démesurées, comme celles relative à la

contagion. C'est avec l'existence de variations dans l'appropriation des risques que la question du seuil doit être abordée. L'une des questions consiste alors à se demander dans quelle mesure et jusqu'à quel point ces craintes sont acceptables, quand par exemple, elles se traduisent par de demandes de contrôle ou d'enfermement d'individus, comme ce fut le cas, il y a une vingtaine d'années dans le contexte naissant du sida.

Conclusion

La prise en compte des risques connaît des variations en fonction des cultures et des contextes sociaux dans lesquels les individus agissent. Ce qui est considéré comme un risque dans un contexte donné, ne l'est pas dans un autre. Les réponses apportées à la définition publique d'un risque sont diverses, comme les pratiques de prévention du sida, le montrent. La question de l'acceptabilité des risques doit prendre en compte cette diversité et cette variabilité en anticipant les effets sur les modes de vie et l'attachement que les individus leur manifestent. La question du seuil façonnable des risques ne peut pas être abordée exclusivement de façon experte à partir des risques, mais elle doit prendre en compte les dynamiques sociales et culturelles par lesquelles les risques sont sélectionnés et des réponses leur sont apportées. En ce sens, il est un enjeu social et culturel.

Toute société se caractérise par la prise en compte et la maîtrise de certaines incertitudes. Les manières d'être et de faire qui la caractérisent permettent à ses membres d'organiser leurs relations sur des bases prévisibles. Il existe par ailleurs des modalités culturelles de réponses aux événements qui résultent de ces incertitudes. Ces modalités expriment les principes d'organisation sociale et de relation des individus au collectif qui prévalent, que ce soit dans le blâme de la victime, ou dans l'exercice d'une solidarité. Ce sont ces principes de constitution de la réalité collective qui rendent certains risques acceptables.

La question de l'acceptabilité des risques se pose de façon particulière dans le cadre de l'Etat social, ou Etat Providence, qui se développe au cours du 20^{ème} siècle dans les pays développés (Beck, 1996 ; Merrien *et al.*, 2005). Elle peut être appréhendée par les réponses institutionnelles apportées aux risques du travail (Ewald, 1986). Celles-ci sont de deux ordres ; technique d'une part, par le contrôle de la production et la réduction des risques d'accidents du travail ; social d'autre part, par les garanties collectives aux personnes qui peuvent être victimes d'accidents du travail et par la mutualisation l'assurance qui permet la solvabilité des risques.

Il me semble que, conjointement aux processus d'appropriation culturelle des risques dans les modes de vie, c'est au plan des garanties collectives que la question du seuil d'acceptabilité des risques doit être abordée. La définition d'un seuil d'acceptabilité suppose que la collectivité définisse par anticipation le périmètre de sa responsabilité dans le cas de dommages et la nature de la dette qu'elle contracte à l'égard des individus qui en sont affligés. C'est sur la réorganisation et la redéfinition de ces enjeux de solidarité que nous buttons actuellement. Et cela est matière de choix politiques.

Références bibliographiques

- Aron J.-P., 1988, *Mon sida*, Paris, Christian Bourgeois
- Beck U. 2001(1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Beck U., 1996, Risk society and the provident state, In : Lash S., Szerszynski B., Wynne B. ed., *Risk, environment and modernity. Towards an new ecology*, London, Sage Publications, 27-43
- Bellaby P., 1990, To risk or not to risk ? Uses and limitations of Mary Douglas on risk acceptability for understanding health and safety at work and road accidents, *The sociological review*, 38, 465-483.
- Bloch-Lainé F., 1967, *Etude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées*, Rapport présenté au Premier Ministre, Paris, La documentation française.
- Calvez M., 2001a, Les risques du sida et la précarité sociale, In : Joubert M., Chauvin P., Facy F., Ringa V. eds, *Précarisation, risques et santé*, Paris, Editions INSERM, Questions en santé publique, 451-466.
- Calvez M.; 2001b, Le risque comme ressource culturelle dans la prévention du sida, In : Fassin D., Dozon J.P. sous la dir. de, *Critique de la santé publique. Une approche anthropologique*, Paris, Balland, Voix et regards, 127-144.
- Calvez M., 2004, Transition biographique et changement de perception des risques. L'apport de l'analyse culturelle, *Recherches sociologiques*, vol. , 117-132
- Caplan P., 2000, "Eating British beef with confidence" : a consideration of consumer's responses to BSE in Britain, in : Caplan P. ed., *Risk revisited*, London , Pluto Press , 184-203.
- Centlivres P., Hainard J. dir., 1986, *Les rites de passage aujourd'hui. Actes du colloque de Neuchâtel*, Lausanne, l'Age d'homme,
- Douglas M., 1971 (1966), *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, préface de L. de Heusch, Paris, Maspero, Bibliothèque d'anthropologie.
- Douglas M., 1986, *Risk acceptability according to the social sciences*, London, Routledge and Kegan Paul.
- Douglas M., 1990, Risk as a forensic resource, *Daedalus*, vol. 119, 4, 1-16.
- Douglas M., 1992, *Risk and blame. Essays in cultural theory*, London, Routledge.
- Douglas M., Calvez M., 1990, The self as risk taker: a cultural theory of contagion in relation to Aids, *The Sociological Review*, 38, 3, 445-464.
- Durkheim E. (1986 [1893]) *De la division du travail social*, Paris, PUF Quadrige.
- Ewald F., 1986, *L'Etat Providence*, Paris, Grasset.
- Glowzowski B., 1995, *Adolescence et sexualité. L'entre-deux*, Paris, PUF, coll. Les champs de la santé
- Kristeva J., 2003, *Lettre au président de la République sur les citoyens en situation de handicap à l'usage de ceux qui le sont et de ceux qui ne le sont pas*, Paris, Fayard.
- Lupton D., 1999a, *Risk*, London, Routledge Key ideas.
- Lupton D. ed., 1999b, *Risk and sociocultural theory. New directions and perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Merrien F.-X., Parchet R., Kernén A., 2005, *L'État social. Une perspective internationale*, Armand Colin, 2005
- Peretti-Watel P., 2000, *Sociologie du risque*, Paris, A. Colin Coll. U.
- Randhaxe F., 2002, Temporalités en regard, Le Vieil Ordre amish entre slow et fast time, *Annales Histoire sciences sociales*, vol. 57, n°2, 251-274
- Tulloch J., Lupton D., 2003, *Risk and everyday life*, London, Sage Publications.

- Wynne B., 1992, Misunderstood misunderstandings: social identities and public uptake of science, *Public understanding of science*, 1, 281-304.
- Wynne B., 1996, May the sheep safely graze ? A reflexive view of the expert-lay knowledge divide, In: Lash S., Szerszynski B., Wynne B. eds., *Risk, environment and modernity. Towards a new ecology*, London, Sage publications. (44-83)
- Zonabend F., 1989, *La presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob.